

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUILLET 2022

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	21

**OBJET**

**N° 2022-7-3**

**Demande de subvention**  
**Agence de l'Eau**  
**Tapissage des berges de la Chiers**

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

**Etaient présents :** M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-TURCHI-ZANCHIN

**Excusés :**

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.LENOBLE  
Mme LORIN-CRIDEL  
M.CANON ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT  
M.SULLI  
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

**Absentes :** Mmes RUETTE-TYDEK- FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 7 juillet 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2022.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le tapissage des berges de la rivière Chiers au niveau de la centrale hydroélectrique

Considérant les explications fournies,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'achat estimé à 3910 € HT présenté par les services techniques,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant HT
AGENCE DE L'EAU	3 910,00	80 %	3 128,00 €
<b>Montant des subventions</b>			<b>3 128,00 €</b>
Part communale		20 %	782,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>			<b>3 910,00 €</b>
TVA 20 %			782,00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>			<b>4 692,00 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com